

SENTIERS CÔTIERS

Zones sensibles au printemps et en été



Enjeux liés aux oiseaux nicheurs



Enjeux liés aux habitats naturels



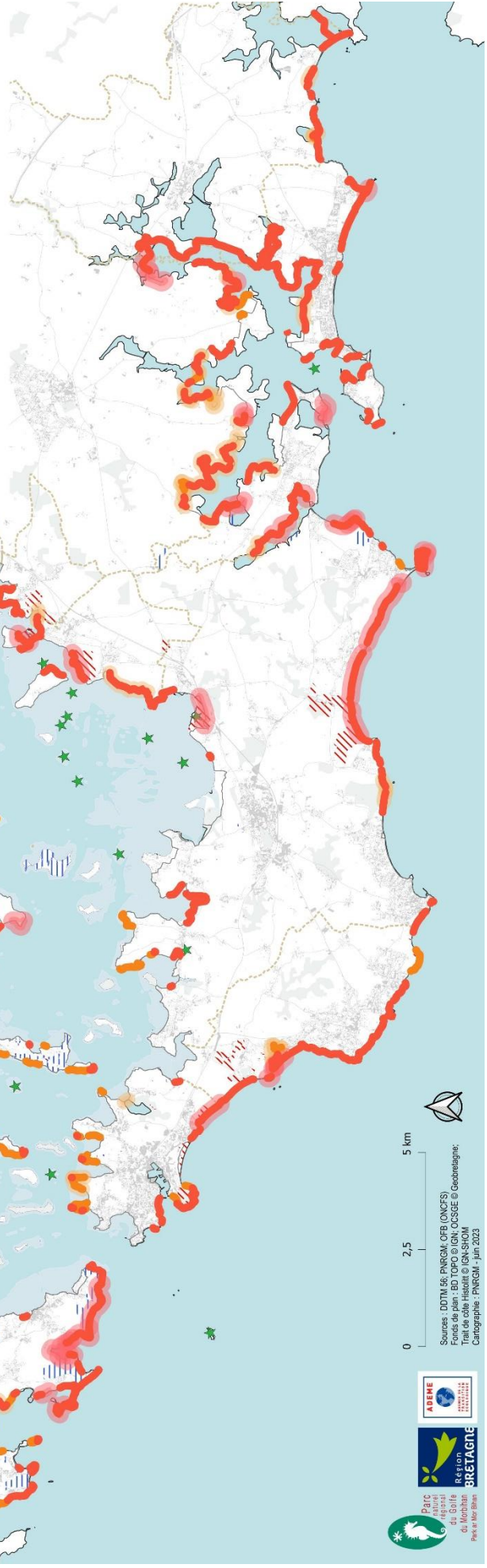
Zones réglementées



★ Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope (APPB):

- Ilots du Golfe (Accès int. du 15/04 au 31/08)
- Ilot de Riou/Dangan (Accès int. du 01/04 au 31/08)
- Autres sites : Accès réglementé

Pour plus de précisions quant à l'interprétation de ces données, nous vous invitons à consulter la notice associée sur le site du Parc : www.parc-golfe-morbihan.bzh/atlas-cartographique-sur-les-sentiers-cotiers



0 2,5 5 km



Sources : DDTM 56; PNRGM; OFB (ONCFS)
Fonds de plan : ED TOPO © IGN, OCSGE © Geobretagne;
Trait de style : Parc © IGN-SICOM
Cartographie : PNRGM - Juin 2023



NOTICE METHODOLOGIQUE CONCERNANT LES CARTES SENTIERS COTIERS

Enjeux de biodiversité - Zones sensibles en printemps et en été	
Sources	DDTM 56 - Tracé, domanialité et état d'avancement des sentiers côtiers (version du 07/2021) PNRGM - Expertise naturaliste et données sur les espèces et les habitats OFB - Expertise naturaliste Geobretagne - Occupation du Sol à Grande Échelle (OCSGE) IGN-SHOM - Trait de côte Histolitt
Descriptif	Ce porter à connaissance combine les informations concernant les enjeux liés aux oiseaux nicheurs et liés aux habitats naturels. Il reprend les données des cartes « habitats naturels » et « oiseaux nicheurs » et la localisation des zones réglementées en proximité du tracé du sentier côtier. Il s'agit des zones à éviter par les manifestations organisées sur les sentiers côtiers (en vue de l'instruction des dossiers par les communes) Lors de la définition du tracé du passage d'une manifestation : - le passage sur des secteurs à enjeux forts est à éviter. - le passage sur des secteurs à enjeux modérés présentera certaines contraintes pour éviter et réduire au maximum les impacts négatifs.
Limites d'utilisation	Les niveaux d'enjeux présentés ne traduisent pas le niveau d'interaction / de pression liés à l'utilisation du sentier côtier avec les habitats et/ou la présence d'oiseaux nicheurs. Un enjeu signifie qu'il y a la présence d'oiseaux nicheurs et/ou la présence d'habitats d'intérêt communautaire ou sensibles au piétinement, d'une ou plusieurs espèces. L'absence de données ne signifie pas une absence d'enjeu mais que l'information sur la présence de l'enjeu est lacunaire à ce jour. La représentation d'un enjeu modéré ou faible peut être la traduction d'un état des connaissances insuffisant. Par exemple, la présence d'habitats de petites surfaces ou l'existence de sites de nidification qui ne sont pas cartographiés. Les enjeux présentés sont les enjeux actuels en situation dégradée. L'enjeu peut ne plus exister car les pressions ont été trop fortes, mais si les conditions venaient à devenir à nouveau favorables l'enjeu pourrait être de nouveau présent ; cas où les habitats pourraient occuper à nouveau de plus grandes surfaces, certaines espèces de flore pourraient se réinstaller. Dans le cas où le dérangement pourrait être réduit, certains sites pourraient de nouveau être fréquentés par des oiseaux nicheurs. Il s'agit d'une « information graphique synthétique » à l'échelle du golfe du Morbihan qui ne se substitue en rien à une évaluation locale précise des enjeux au droit des sentiers le cas échéant (étude de biodiversité sur 12 mois ou plus).